DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

CANTON LUMBRES

Délibération Nº 2023/04

L'an deux mille vingt-trois

le LUNDI 13 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de

Madame Joëlle DELRUE, Maire

en suite de convocation en date du 06 Février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme MAGNIER Juliette), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme BOULET Véronique, Mme QUENON Sophie, absentes non excusées. M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET: DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MARIE CURIE

La séance ouverte, Madame le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée du courrier de Monsieur le Sous-Préfet qui après avoir recueilli l'avis de Monsieur le Directeur académique des Services de l'Education Nationale, émet un avis favorable à la désaffectation des locaux scolaires de l'école Marie Curie.

Il revient donc désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public de ces lieux.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, par 18 voix POUR, 3 CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, Mme SCHLEICH Ingrid) et 1 ABSTENTION (Mme MAGNIER Juliette), la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école Marie Curie à compter du 15 Février 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

1 4 FEV. 2023 et publication ou notification Joelle DELRUE FEV. 2023

Le Maire.

Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 14/02/2023 Le Maire, Joëlle DELRUE

Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20230213-202304-DE Date de léfétransmission : 14/02/2023 Date de réception préfecture : 14/02/2023